

Compte rendu du groupe de travail REX Le lundi 3 avril 2017 à la F RTP Rhône-Alpes

Présent(e)s : COFFIN Céline, DELORME Isabelle, GALONNIER Paul, GRENIER Jean, MIALON Romuald, NUSSBAUMER Joël.

Excusé(e)s : BONNET Isabelle, DECOCQ Olivier, GAILLARD Eric, LALANDE Sylvie, LIROLA Thierry, VIGIER Pascal.

Pour éviter de se lancer dans des analyses pouvant être lourdes et longues, il est convenu de travailler par familles d'évènements et familles de causes (cf commentaires exposés des opérateurs au cours de la dernière réunion de l'Observatoire).

Exemple de « famille » : accrochage au cours de travaux mettant en cause les branchements.

Les causes peuvent être multiples : lecture de plan, ATU, localisation des ouvrages (problématique Orange en particulier), réseaux de faible profondeur pris dans du béton, fiches pour la pose de bordures...

A noter, parmi les « cibles », les entreprises paysagistes qui accrochent régulièrement les réseaux (sanctions pénales de la DREAL) : voir avec la DREAL comment communiquer auprès d'elles.

Il faut sélectionner des évènements très génériques pour en faire une communication très large.

A noter également le prochain RDV : AG de l'Observatoire national DT/DICT le 11 mai à Paris. Ce sera l'occasion de communiquer sur la démarche REX engagée en Rhône-Alpes.

Sélection d'un évènement survenu chez COLAS (en faire une fiche REX format A4)

- Réseau ENEDIS pris dans du béton.
- MOA : commune.
- Le réseau endommagé se situait à 40 cm de profondeur.
- Classe de précision : B (accrochage dans la zone d'incertitude).

La problématique générale est la suivante :

Que faire dans les cas où des ouvrages se trouvent pris dans du béton ?

Qu'est-ce que l'on aurait dû faire ? Couper le réseau ? (mais quelle faisabilité compte tenu du nombre de clients qui auraient été impactés ?)

Du côté de la maîtrise d'ouvrage, il convient de s'interroger sur la rigueur de la préparation. Problème au moment de la conception du projet. Le bloc béton n'a pas été repéré au cours de la phase de préparation des travaux.

La bonne pratique suggérée :

Durant le chantier, pendant le terrassement, je rencontre un bloc béton.

Que dois-je faire ?

- 1) J'arrête !
- 2) J'appelle le maître d'ouvrage ou l'exploitant de réseaux

Ce qu'il faut retenir :

- Bien préparer la phase conception est essentielle.
Sinon, il faut revoir le tracé pour contourner le bloc béton qui a été découvert pendant l'exécution du chantier.
- Point d'arrêt : cela suppose que cette hypothèse soit prévue par le MOA dans les clauses techniques et financières.

Ajouter des photos pour illustrer.

Problématique DT chez les particuliers

Dans l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...), **faire un flyer A4** (remis par les services instructeurs de mairies), avec le message suivant :

Attention ! vous êtes un particulier, vous faites des travaux (construction de piscine, de système d'arrosage, curage de fossés...) : vous êtes tenu de respecter la réglementation DT/DICT. Faites une DT !

Alerter les particuliers via les Préfets et les sous-Préfets : envoi du flyer par ce canal.

Aborder la sécurité des travaux à proximité des réseaux dans les documents d'information sur les risques réalisés par les mairies.

Présenter des cas concrets illustrés par des photos.

Exemple de communication :

1 petit chantier, 1 gros dommage !

Exemple : un maçon construit un mur, les DT et DICT n'ont pas été faites : il endommage une conduite de gaz 4 bar.

Un guichet unique simplifié spécial « particuliers » devrait être mis en place.

[Annexes :](#)

- [Modèle de notice d'utilisation du GU réalisé par ENEDIS](#)
- [Modèle flyer particuliers](#)

Autre sujet de REX : pose de piquets de balisage

Nous sommes convenus également de réunir la documentation à utiliser dans le cadre de la démarche : documents de sensibilisation déjà utilisés par les entreprises...

Conclusion de la réunion

Objectif général du REX : produire des documents pour éviter les répétitions de dommages.

2 flyer A4 à produire :

- Cas du réseau pris dans un bloc béton
- Petits chantiers des particuliers

Cibles :

- Entreprises de Travaux Publics (en particulier les plus petites entreprises)
- Petits MOA (petites communes)
- Particuliers

Pour la prochaine réunion de l'Observatoire régional DT/DICT du 22 juin :

- Présenter une fiche REX « cas du réseau pris dans un bloc béton »

Prévoir de présenter une fiche REX à chaque réunion de l'Observatoire.

PROCHAINE RÉUNION du groupe de travail :

Lundi 22 mai 2017 à 8h30

à la FRTP Rhône-Alpes

23 avenue Condorcet – 69100 Villeurbanne - 2^{ème} étage